



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisée sous les auspices du Conseil économique et social  
10-19 juillet 2017

## Synthèse des contributions volontaires des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux

### Note du Secrétariat

Le présent document constitue une synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux en réponse à la lettre d'invitation adressée par le Président du Conseil aux responsables de ces organes le 11 août 2016<sup>1</sup>, et dans laquelle il leur demandait de soumettre des contributions de fond au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en mettant en exergue leurs contributions vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>. Le texte intégral des communications reçues en temps

---

<sup>1</sup> Le présent document a bénéficié des contributions d'Assainissement et eau pour tous, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, du Comité d'experts de l'administration publique, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, du Comité des droits de l'enfant, du Comité directeur du Programme mondial Éducation 2030, du Comité permanent de la nutrition, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Commission de consolidation de la paix, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission de la population et du développement, de la Commission de la science et de la technique au service du développement, de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Conseil mondial de l'eau, du Conseil mondial de l'énergie, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du Forum mondial sur la migration et le développement, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale du commerce, du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service



voulu pour le présent rapport de synthèse est disponible sur le site Internet du Forum<sup>2</sup>.

## I. Introduction

1. Le présent document a été élaboré à partir d'une synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux en réponse à la lettre d'invitation adressée par le Président du Conseil aux responsables de ces organes<sup>3</sup>.

2. L'invitation du Président du Conseil s'inscrit dans le cadre de l'appel contenu dans le paragraphe 85 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », relatif aux examens thématiques des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable devant être effectués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces examens thématiques s'appuieront sur les examens des commissions techniques ainsi que d'autres organes et forums intergouvernementaux. Dans sa lettre, le Président invitait les destinataires à apporter des contributions et des réflexions concernant la façon dont ils s'emploient à réaliser les objectifs et les cibles dans le dessein d'« éradiquer la pauvreté et (de) promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ».

3. L'invitation du Président du Conseil économique et social a été adressée à 83 organes intergouvernementaux identifiés et répertoriés sur une liste initiale par les membres de l'Équipe d'appui technique interorganisations<sup>4</sup>. Cette liste comprend des plateformes mondiales, et ce n'est qu'en l'absence d'un processus mondial mené par l'Organisation des Nations Unies sur un objectif de développement durable ou une cible spécifique que des mécanismes émanant des organisations intergouvernementales y ont été ajoutés. Elle doit être considérée comme un outil évolutif qui sera adapté aux thèmes et aux orientations des prochaines sessions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

4. Même si l'appel à contributions n'invitait pas spécifiquement à une analyse thématique des objectifs de développement durable évalués dans le cadre de la session 2017 du Forum politique de haut niveau, un certain nombre de commissions, plateformes et autres organes ont aussi fait part de leurs réflexions sur ces objectifs particuliers. Ces contributions apportent une analyse qualitative à même de compléter l'analyse quantitative contenue dans le rapport qui a été prescrit sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

5. Le présent rapport est le fruit d'une réflexion sur l'intérêt des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil ainsi que d'autres forums et organes intergouvernementaux pour le thème de la session 2017 du Forum politique de haut niveau. Il ne saurait être considéré comme un rapport formel du Forum politique de haut niveau, de même qu'il ne modifie aucunement le mandat ou la gouvernance de

---

du développement, du Secrétariat de l'ozone et de l'Union internationale des télécommunications.

<sup>2</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>

<sup>3</sup> [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/12890Letter\\_of\\_ECOSOC\\_President\\_to\\_functional\\_commissions\\_and\\_IG\\_bodies\\_thematic\\_reviews\\_at\\_2017\\_HLPF.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/12890Letter_of_ECOSOC_President_to_functional_commissions_and_IG_bodies_thematic_reviews_at_2017_HLPF.pdf).

<sup>4</sup> L'Équipe d'appui technique interorganisations a élaboré cette liste en 2014 en réponse à une demande du Groupe de travail ouvert sur le développement durable. Celle-ci a par la suite évolué afin de répondre à différents besoins et exigences. Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5459Tentative%20list%20of%20review%20and%20coordination%20platforms.pdf>.

quelque entité que ce soit. Les entités ont examiné le thème de la session 2017 du Forum politique de haut niveau, « Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience, des lacunes et des défis, ainsi que des questions émergentes.

## II. Les laissés-pour-compte

6. L'engagement à « ne laisser personne de côté » constitue un point essentiel du Programme 2030. Il s'agit par ailleurs d'une promesse qui ne pourra être tenue sans une action concertée des États membres et de l'ensemble des parties prenantes, notamment les commissions, plateformes et autres organes qui ont contribué au présent rapport. Ces entités ont certes adopté des approches différentes pour examiner le thème, mais elles ont toutes pris en compte le besoin de ne laisser personne de côté et le thème de la session 2017 du Forum.

7. Environ un milliard de personnes vivent dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement, dont les deux tiers en zone rurale. Près de la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde sont âgées de 18 ans ou moins, ce qui signifie que près de 570 millions d'enfants sont privés de leur dignité et du droit à un niveau de vie décent.

8. La malnutrition revêt aujourd'hui des formes multiples. Le nombre de personnes en surpoids, voire obèses, est estimé à 2 milliards et continue de progresser, ce qui augmente le risque de maladies non transmissibles. En revanche, près de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, la plupart d'entre elles vivant dans les zones rurales. On compte parmi elles 156 millions d'enfants de moins de cinq ans atteints de retard de croissance et 50 millions d'autres atteints d'émaciation. Malgré les récents progrès, 1,1 milliard de personnes vivent toujours sans électricité, essentiellement parmi les populations rurales et, pour la moitié d'entre elles, en Afrique subsaharienne. Plus de trois milliards de personnes, en Asie et en Afrique subsaharienne pour la plupart, n'ont toujours pas accès à des combustibles et des techniques propres pour la cuisson.

9. Près de 58 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés, et pas moins de 250 millions d'entre eux n'acquièrent pas les bases de la lecture et de l'écriture du fait de la médiocrité de l'éducation dispensée.

10. Les conséquences du problème de la toxicomanie touchent les personnes qui sont pauvres vis-à-vis des standards des sociétés dans lesquelles elles vivent. Les femmes, les enfants et les jeunes concernés par la toxicomanie sont particulièrement vulnérables aux privations, susceptibles d'être stigmatisés et exposés à certains facteurs de risques néfastes.

11. En 2016, trois travailleuses et travailleurs sur dix dans les pays émergents et les pays en développement n'ont pas réussi à gagner suffisamment pour passer avec leur famille au-dessus du seuil de pauvreté moyen de 3,10 dollars par jour.

## III. Lacunes, défis et enseignements tirés de l'expérience

12. La grande majorité des contributions au présent rapport ont souligné l'importance d'un instrument particulier en matière de mise en œuvre : l'éradication durable de la pauvreté et la prospérité ne sont possibles qu'à condition d'adopter des approches intégrées et équilibrées en faveur du développement durable en partenariat avec diverses parties prenantes. Il a été reconnu que, compte tenu de la complexité, du caractère multiforme et

de l'interdépendance du monde dans lequel nous vivons, la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble devrait contribuer à atteindre les objectifs propres à chacune de ces entités, et inversement.

13. En règle générale, il a été fait observer dans les contributions au présent rapport qu'il n'est pas envisageable de réaliser pleinement l'un quelconque des objectifs de développement durable ou des cibles connexes de façon isolée ou à l'aide de simples solutions temporaires. Des transformations radicales des institutions, des normes et des convictions économiques et sociales seront nécessaires pour parvenir à un véritable développement durable.

## **A. Atteindre les plus grands laissés-pour-compte**

14. Ne laisser personne de côté implique aussi de ne pas simplement s'employer à assurer le progrès de pays entiers, exprimé par des moyennes, mais de s'intéresser plus précisément aux personnes qui ne bénéficient pas du développement en raison de l'incapacité des stratégies actuelles à les atteindre. Pour pouvoir déterminer qui sont les plus démunis et les plus vulnérables et cerner leurs besoins, les institutions publiques doivent faire preuve d'une compréhension globale et approfondie des différents aspects de la pauvreté et de ses manifestations diverses et ainsi pouvoir repérer ceux qui sont susceptibles d'être laissés de côté.

15. Les inégalités se perpétuent en règle générale à partir de formes multiples et croisées de discrimination basées, entre autres, sur le sexe, l'âge, la race ou l'origine ethnique, l'appartenance à des groupes majoritaires ou minoritaires, le statut migratoire, l'orientation ou l'identité sexuelle, le handicap, ou les revenus. Certains groupes à risque sont expressément désignés dans le Programme 2030, mais ceux qui ne le sont pas doivent être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre. Bon nombre de ces facteurs sont bien souvent sous-estimés, ce qui explique pourquoi les difficultés rencontrées par les personnes victimes de discriminations multiples ne sont pas prises en compte. Ainsi, dans les pays les moins avancés, une femme vivant en zone rurale a moins de chances qu'une femme vivant en ville d'être assistée par du personnel de santé qualifié lors de son accouchement. Ces disparités sont à présent moins marquées dans certains pays, tandis qu'elles se sont accentuées dans d'autres.

16. Les conflits violents comptent parmi les obstacles majeurs au développement durable. Afin de ne laisser personne de côté, il convient d'attacher une attention particulière aux pays touchés par un conflit, étant donné qu'une grande partie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouve dans ces pays et que ce phénomène va en s'accroissant. Il est crucial de s'attaquer aux causes profondes des conflits et à leurs facteurs, mais il importe tout autant d'assurer à ceux qui sont touchés par des situations de conflit ou de crise prolongée, ainsi qu'à ceux qui sont déplacés à l'intérieur ou hors de leur pays en raison d'un conflit ou de catastrophes naturelles, qu'ils bénéficieront des avantages résultant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, même s'il est difficile d'atteindre ces populations.

17. S'il importe de veiller tout particulièrement à la prise en compte de ceux qui en ont le plus besoin, il convient, par le biais d'un changement radical, de permettre le même progrès qualitatif pour tous. Ainsi, en ce qui concerne l'égalité des sexes, par exemple, plutôt que d'intégrer davantage de filles dans des systèmes éducatifs défaillants et insuffisamment financés, les établissements scolaires devraient s'employer à fournir aux filles comme aux garçons un enseignement de qualité dans des conditions d'apprentissage sûres et contribuer à promouvoir l'égalité en adoptant des programmes pédagogiques évolutifs et en faisant appel à des enseignants dûment formés. Cela vaut aussi pour l'urgence qu'il y a à élargir les

socles de protection sociale établis au niveau national afin de prendre en compte les plus vulnérables et, ce faisant, d'améliorer les conditions de vie de populations entières.

18. Il ne faut pas oublier que les groupes vulnérables sont aussi susceptibles d'exercer une influence extrêmement positive, pour peu que les mesures d'accompagnement voulues soient prises. Les migrants devraient par exemple bénéficier d'une protection particulière afin de veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés de côté. Il convient aussi au demeurant de garder à l'esprit que la migration contribue en règle générale au développement et que les migrants sont en mesure de susciter des changements positifs. Les flux migratoires internationaux, pour ne citer qu'une incidence favorable, peuvent par exemple atténuer l'impact du vieillissement de la population.

## **B. Intégration et questions transversales**

19. Il convient de noter que toutes les contributions ont souligné l'importance que revêtent l'intégration et la rationalisation des domaines d'action privilégiés sous forme de plans nationaux de développement, de budgets et d'autres efforts de mise en œuvre.

20. Le développement durable requiert une approche globale faisant intervenir les ministères, les autorités locales, les institutions et tout un ensemble d'acteurs dans le cadre d'une action transversale. Il s'agit de garantir la prise en considération des synergies, des désaccords et des concessions qui surviennent dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. En ce sens, il importe aussi que la population ait accès aux informations relatives aux textes législatifs et réglementaires, ce qui est une condition indispensable à une réelle primauté du droit.

21. De nombreux pays ont mis en place des dispositifs interministériels ainsi que d'autres mesures de coordination et de collaboration en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il convient que ces derniers soient complétés par des dispositions visant à garantir la coopération entre des groupes d'organismes qui travaillent sur un ou plusieurs objectifs donnés, ainsi que par des initiatives visant à promouvoir la coopération entre les agents des services publics et tous les autres acteurs concernés. Les collectivités locales, qui sont les institutions publiques les plus proches de la population, jouent un rôle particulier puisqu'elles œuvrent en étroite collaboration avec les citoyens et les autorités centrales.

22. Une mise en garde a aussi été formulée. Sachant que le Programme 2030 comprend 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, la tentation est grande de privilégier l'un de ces objectifs ou l'une de ces cibles par rapport aux autres. Cela étant, l'ONU et ses États membres ont insisté à maintes reprises sur le caractère intégré et indivisible des objectifs de développement durable et il conviendrait que le Forum politique de haut niveau s'emploie à proposer des orientations concrètes sur la manière d'y veiller dans les faits.

23. Les stratégies en faveur du développement durable devraient par ailleurs être intégrées à d'autres stratégies nationales liées aux cadres de développement convenus au plan international tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ainsi que le Nouveau Programme pour les villes.

### C. Travailler ensemble

24. La coopération et l'inclusion sont cruciales en matière de mise en œuvre. Dans l'ensemble, les contributions ont souligné qu'il était nécessaire d'associer l'ensemble des acteurs concernés aux efforts déployés, et ce à tous les niveaux de la mise en œuvre.

25. Un aspect essentiel en matière de mécanismes institutionnels en faveur de la planification et de la mise en œuvre au niveau national consiste en l'implication effective de la société civile, des collectivités locales, des peuples autochtones, des communautés locales, des milieux intellectuels et universitaires et de tous les autres acteurs pertinents. Les approches de ce type sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles sont adoptées dès les premiers stades de la planification et de la prise de décisions. Il convient de contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes et de la mise à disposition des informations de façon à permettre le recours à ces approches au cours du processus de prise de décision.

26. L'accent est également placé sur la promotion de la collaboration avec les institutions financières et le secteur privé, lequel est à l'avant-garde dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. En sus de tirer parti des moyens financiers et des compétences du secteur privé, il a aussi été indiqué qu'il importe de travailler directement avec les industries et les entreprises. Ce type d'interaction ouverte est aussi susceptible d'encourager le secteur privé à accepter de nouvelles règles et réglementations et à trouver de nouvelles solutions, plus novatrices et plus durables.

27. Il a été observé dans plusieurs contributions au rapport que les organes et les plateformes impliqués ont tous accentué leurs efforts pour veiller à ce que l'opinion des parties prenantes soit dûment prise en compte au sein des instances intergouvernementales, notamment par le biais de dialogues et de débats multipartites ou d'appels à contributions.

28. Il est indispensable de veiller à l'intégration, à la collaboration et à la cohérence entre les organismes de l'ONU en ce qui concerne l'appui intégré fourni dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Il a également été préconisé un renfort de la coordination et de la coopération entre le Forum politique de haut niveau et les différentes commissions, plateformes et autres organes qui ont soumis des contributions au présent rapport, aussi bien en matière d'appui à la mise en œuvre que d'amélioration du contrôle et du suivi.

### D. Protection des droits fondamentaux et bonne gouvernance

29. L'engagement de ne laisser personne de côté et d'aider en priorité les plus grands laissés-pour-compte correspond pleinement à l'impératif des droits fondamentaux en matière de lutte contre les inégalités et les discriminations. Il a été observé que, dans de nombreux cas, il sera nécessaire de réviser les politiques et les législations existantes afin d'assurer un environnement favorable à la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre au plan national. Il conviendra pour ce faire de revoir la législation sous l'angle des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, des enfants et des peuples autochtones.

30. Il a été relevé que les exigences qui s'appliquent aux acteurs étatiques, comme le respect de la primauté du droit, des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, devraient s'appliquer à toutes les parties prenantes, y compris aux sociétés privées, à la société civile et aux milieux universitaires et intellectuels. Tous les acteurs doivent être tenus comptables et responsables de l'impact de leurs activités sur la société et sur le développement.

31. Afin de lutter contre la stigmatisation et les pratiques et les normes sociales discriminatoires, les États doivent adopter une série de mesures appropriées, notamment

des mesures de sensibilisation par le biais de l'éducation, des médias ou d'autres moyens. Il est pour cela nécessaire de bénéficier du soutien des responsables communautaires ou religieux, des groupes de la société civile, des principales institutions publiques et de leurs représentants, ainsi que des établissements scolaires et des parents et des enfants eux-mêmes.

32. Les pratiques de bonne gouvernance sont indispensables pour éliminer la pauvreté et favoriser la prospérité. La primauté du droit, la sécurité publique, l'indépendance et la bonne administration de la justice sont aussi essentielles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la défense des droits des plus démunis et des plus vulnérables. Il est aussi envisageable de faire appel à des institutions d'audit indépendantes.

33. L'impact des politiques – sociales, économiques et autres – est encore plus marqué lorsque celles-ci sont accompagnées de mesures juridiques visant à lutter contre la discrimination en matière d'accès aux services publics, tout particulièrement dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation et les services de santé. Des mesures s'imposent également pour éliminer ou surmonter les obstacles en matière d'accès aux services publics que représentent parfois les coûts financiers, la langue, la culture, l'éloignement et les difficultés d'accès aux infrastructures ou aux technologies.

34. Il convient, pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable, de faire évoluer les mentalités bureaucratiques et le mode de fonctionnement des institutions et des administrations publiques. Les mesures proposées consistent notamment à :

a) Garantir une volonté politique affirmée et persistante ainsi qu'un encadrement porteur de changements, aux plus hauts échelons, afin d'orienter l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté dans tous les secteurs du gouvernement et de l'administration publique ;

b) Veiller, par le biais d'une participation constante de la population, à ce que toutes les démarches initiées dans le cadre de la gestion des affaires publiques prennent en considération les besoins des plus démunis et des plus vulnérables ;

c) Adopter des mesures antidiscriminatoires en matière d'emploi dans le secteur public, ou les renforcer, de façon à ce que les administrations publiques, au niveau local comme national, soient pleinement représentatives de toutes les composantes de la société ;

d) Mobiliser les agents des services publics, à tous échelons, autour de l'élimination de la pauvreté et des autres objectifs de développement durable et consolider leurs connaissances, leurs capacités et leurs compétences afin de leur permettre de mettre au point des mesures de lutte contre la pauvreté qui soient vraiment participatives et inclusives ;

e) Mettre à la disposition des agents des services publics des outils novateurs ainsi que les connaissances voulues pour saisir l'interdépendance des différents aspects de la pauvreté leur permettant d'élaborer des approches intégrées et de les mettre en œuvre ;

f) Mettre en place des mécanismes, des mesures incitatives et des pratiques internes et développer les compétences de façon à favoriser la participation, l'implication, la coopération et la consultation avec d'autres institutions et avec la société civile ;

g) Entreprendre et soutenir des efforts visant à garantir que les ressources adéquates sont mobilisées et allouées en faveur de la lutte contre la pauvreté et des stratégies connexes ;

h) Renforcer, à tous niveaux, les capacités institutionnelles en matière statistique de façon à produire, exploiter et analyser des indicateurs officiels, des statistiques, des

données et des mégadonnées ventilés, et faciliter leur exploitation conjointe par les divers organismes publics de tous niveaux, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs.

## **E. Adapter les échéances**

35. Il a été observé que, bien souvent, le développement durable requiert à la fois des interventions à court terme et des interventions à plus long terme (à savoir une double approche). Il faut accorder la priorité au renforcement sur le long terme des institutions et des capacités, même si ces dernières sont plus difficiles à quantifier et que cela prend plus de temps. Il est par exemple hasardeux de prêter assistance à des pays touchés par un conflit, et les résultats peuvent tarder à se concrétiser. Certes, les pays donateurs sont en attente de résultats concrets, mais il est difficile, en matière de consolidation de la paix, d'évaluer les résultats au regard des investissements financiers. Il faut parfois une dizaine d'années ou plus pour être en mesure de faire état de résultats concrets concernant le renforcement des institutions essentielles à la consolidation de la paix et au développement durable.

## **F. Les données**

36. Le Programme 2030 insiste sur le fait qu'il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte. Cette priorité ressort aussi nettement de la synthèse des contributions au présent rapport.

37. Actuellement, les données ventilées nécessaires au suivi de bon nombre des objectifs et des cibles font cruellement défaut et l'élaboration des politiques est toujours tributaire de données très fragmentées. Le fait que peu de données soient disponibles sur les pays touchés par un conflit, sur les populations en situation d'urgence ainsi que sur les migrants a été particulièrement mis en exergue. Les données ventilées permettent de mieux cerner le principe d'égalité et d'élaborer des politiques et des programmes de développement ciblés et appropriés, et il faut par ailleurs encourager la poursuite de l'exploitation de nouvelles données afin d'analyser les liens entre les objectifs. Il a été recommandé dans les contributions que la ventilation des données se fasse sur la base de l'anonymat et de l'auto-identification, de façon à éviter tout usage des données à mauvais escient. Outre les données quantitatives, il faudrait aussi exploiter très largement d'autres données et informations administratives et qualitatives se rapportant à des systèmes interconnectés dans leur ensemble.

38. En revanche, les nouvelles sources de données qui ne cessent d'être mises au point sont en mesure de contribuer à la planification de politiques de mise œuvre efficaces. Les mégadonnées et l'apprentissage automatique peuvent servir à prédire les épidémies, les urgences médicales, les catastrophes naturelles et les niveaux de pauvreté. À titre d'exemple, l'exploitation des traces numériques au niveau des métadonnées, comme les durées et les fréquences d'appel, a démontré qu'il était possible de prévoir des caractéristiques socioéconomiques, démographiques ainsi que d'autres caractéristiques comportementales avec une fiabilité de 80 à 85 pour cent.

## **G. Les moyens de mise en œuvre**

39. Aucun objectif de développement durable ne saurait être atteint sans les moyens de mise en œuvre voulus. Il est par conséquent urgent de renforcer les partenariats mondiaux en faveur de la réalisation des objectifs afin de veiller à ce que les pays en développement disposent des ressources et des capacités nécessaires pour pouvoir mettre fin à la pauvreté. Les coopérations Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire sont dès lors essentielles.

40. Assurer un financement adéquat représente toujours un défi. Il faut accroître les investissements public et privé, et notamment la coopération internationale et l'investissement direct étranger, afin de pouvoir faire face aux besoins considérables en matière d'investissement pour la mise en œuvre des objectifs. Parallèlement, il est indispensable de continuer à veiller à ce que l'aide soit mieux dépensée : les partenaires au développement doivent tenir leurs engagements consistant à rendre le financement de la coopération au développement de plus en plus prévisible et transparent.

41. De nombreuses entités ont déploré dans leur contribution l'absence de renforcement des capacités dans leur domaine de compétence. Le renforcement des capacités renvoie à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles des pays en développement. Il s'agit notamment de mesures consistant à fournir un accompagnement en matière d'adaptation au secteur en constante évolution des technologies de l'information et des communications, ou d'assurer la formation des forces de l'ordre, des services douaniers et des autres organismes chargés de la lutte contre le trafic illicite de drogues et d'espèces sauvages.

42. On compte parmi les autres recommandations formulées :

a) Un recours accru aux systèmes nationaux, notamment en ce qui concerne la passation de marchés. Seulement la moitié des versements au secteur public au titre de la coopération au développement ont été effectués par le biais des systèmes nationaux en 2015. La plupart des pays doivent toujours accomplir des progrès et présenter des budgets plus détaillés et plus convaincants, notamment en les associant concrètement aux domaines prioritaires d'action, en exécutant les dépenses de façon contrôlée et prévisible et en soumettant en temps voulu leurs budgets à des procédures rigoureuses de comptabilité, de déclaration financière et d'audit public ;

b) Une meilleure intégration de la dimension de genre dans le budget ;

c) La mise en place et le renforcement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, de cadres détaillés et globaux en faveur de la gestion des différents flux de financement en faveur du développement ;

d) La transparence dans les activités liées au développement, les dispositifs de contrôle de l'égalité des sexes, la planification du développement et les évaluations mutuelles, mais aussi dans le cadre de la coopération au développement, est indispensable pour favoriser la responsabilité et l'instauration de solides partenariats multipartites ;

e) Les partenariats multipartites efficaces peuvent s'avérer être des outils majeurs pour le partage des connaissances, des technologies et des innovations et pour la mobilisation de ressources financières et non financières supplémentaires, notamment par le biais des coopérations Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire ;

f) Les partenariats doivent tenir compte des difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire et aux États fragiles et touchés par des conflits, ainsi que de l'importance de l'égalité des sexes et de l'intégration des jeunes. Il est crucial d'assurer une participation plus importante du secteur privé et la mise en place d'un environnement encore plus favorable à l'implication de la société civile ;

g) Les activités en faveur du développement doivent être menées au niveau national et correspondre aux besoins spécifiques et au contexte des pays. Il convient également de s'employer à nouveau à renforcer les systèmes nationaux et à y avoir recours, notamment en ce qui concerne les cadres de résultats nationaux et les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics.

## H. La science et la technologie

43. Sans la connaissance, il est impossible de parvenir à des solutions plus durables. Il est indispensable d'investir dans les travaux de recherche multidisciplinaire afin de recueillir les éléments indiquant de quelle façon parvenir au développement durable dans des contextes culturels et socioéconomiques variés. La recherche doit contribuer à la mise au point de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer les politiques et les investissements au niveau national.

44. Le degré d'ambition dont témoignent les objectifs de développement durable exige d'envisager le développement d'une façon nouvelle et de tirer parti du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation. Il ne s'agit pas seulement d'encourager l'innovation, mais surtout de promouvoir les types d'innovation susceptibles de mettre fin à la pauvreté. Les biens et les services médicaux à coût réduit, tels que les appareils d'échographie peu coûteux ou les solutions mises au point localement pour le dépistage des pathologies oculaires, sont susceptibles de répondre aux besoins de marchés sous-exploités et d'améliorer considérablement les conditions de vie des pauvres.

45. La science, la technologie et l'innovation créent de nouvelles perspectives en faveur de l'inclusion financière des pauvres. Les innovations en matière de crédit et de paiement ne contribuent pas uniquement à révolutionner les mécanismes de transactions et de financement, mais peuvent aussi bénéficier aux millions de pauvres privés d'accès à des services financiers officiels. Le financement participatif, les prêts de particulier à particulier et les obligations à impact social sont autant de nouveaux moyens d'obtenir un financement.

46. L'accès généralisé aux technologies de l'information et des communications revêt une importance toute particulière au regard de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la fourniture de services essentiels auprès de certains groupes comme les personnes handicapées ou les peuples autochtones. Les moyens d'action possibles comprennent l'adoption d'un plan national en matière de haut débit en faveur du développement des contenus et des moyens humains, le contrôle de l'accès, la baisse des taxes afin de réduire la tarification globale et ainsi favoriser l'accessibilité, l'instauration de réglementations prévisibles et stables, l'investissement dans les infrastructures des technologies de l'information et des communications comme la bande passante à haut débit et la mise à disposition de contenus numériques appropriés, y compris dans les langues locales.

47. L'exploitation du potentiel des technologies au profit du développement durable nécessite des investissements en recherche et développement, en moyens humains (notamment par le biais des études en science, technologie, ingénierie et mathématiques et l'amélioration des compétences de gestion et de direction d'entreprise), en infrastructures ainsi qu'en matière de circulation des connaissances. La mise en place d'un cadre favorable à l'innovation repose également sur un environnement propice, des approches soucieuses de l'égalité des sexes en matière de développement et de diffusion des technologies et la collaboration régionale et internationale.

48. Pour déterminer dans quelle mesure l'accès et le recours aux technologies de l'information et des communications contribuent à faire reculer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie, il est nécessaire de prendre en compte davantage d'indicateurs, de façon à rendre compte du caractère abordable et inclusif ainsi que de la qualité de l'accès à ces technologies.

## IV. Principaux problèmes sectoriels

49. Si les commissions, plateformes et autres organes ont tous adopté une approche intégrée et holistique au regard du Programme 2030, les entités se sont aussi penchées sur certains sujets spécifiques.

50. En fonction de leurs mandats et de leurs priorités, plusieurs commissions, plateformes et autres organes se sont plus particulièrement intéressés à certains des objectifs de développement durable évalués dans le cadre de la session 2017 du Forum politique de haut niveau. Ces entités<sup>5</sup> ont donné de nombreux exemples d'initiatives antérieures et en cours à l'appui de la mise en œuvre de ces objectifs.

### A. Les conflits et la sécurité

51. Selon les plus récentes prévisions, près de la moitié des pauvres dans le monde vivent actuellement dans des États touchés par la violence et les conflits. Les crises prolongées exigent une assistance spécifique et ciblée permettant de répondre aux besoins immédiats, à savoir sauver des vies et alléger la souffrance, mais aussi de renforcer la résilience et la capacité à se préparer aux futures catastrophes humanitaires, aux crises et aux perturbations prolongées, de s'en remettre et de les prévenir.

52. Les conflits et les situations d'instabilité et de déficit de gouvernance accentuent les formes existantes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et les exposent d'autant plus à ce que leurs droits fondamentaux soient bafoués. Les femmes et les filles sont principalement et de plus en plus visées par les violences sexuelles, notamment en tant que tactique de guerre. Les violences exercées à l'égard des femmes et des filles et les trafics dont elles font l'objet sont aussi très répandus dans les sociétés d'après-conflit. L'accès à des services essentiels comme les soins de santé, et notamment les services de santé sexuelle et procréative, n'est pas garanti. Les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays risquent d'être les premières victimes de la perte consécutive des moyens de subsistance. Le fait que les femmes ne soient pas prises en compte dans le cadre des activités de prévention des conflits et des processus de transition et de reconstruction post-conflit continue de préoccuper la communauté internationale.

53. L'extrême pauvreté et la faim, la répartition inégale des ressources, l'accès limité aux services de santé et d'éducation ainsi que la marginalisation sur les plans social et politique sont autant de conditions dont peuvent avantageusement tirer parti les terroristes pour attirer, radicaliser et recruter des adeptes. Les actes de terrorisme transfrontière représentent un défi de taille et requièrent une coopération plus efficace et plus rapide en matière de maintien de l'ordre, de renseignement et de justice. Cela implique, entre autres, une accélération des échanges de renseignements concernant les terroristes, les organisations auxquelles ils appartiennent – y compris les combattants étrangers – et le financement du terrorisme, ainsi que des lois et des traités efficaces en matière d'extradition et d'assistance juridique.

### B. Le travail décent et l'emploi

54. L'objectif de parvenir à un travail décent dans les quatre aspects de la création d'emploi, de la protection sociale, des droits au travail et du dialogue social constitue une

<sup>5</sup> Le Comité d'experts de l'administration publique, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Forum mondial sur la migration et le développement, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le Secrétariat de l'ozone, l'Union internationale des télécommunications.

approche concrète au regard de la mise en œuvre du Programme 2030. La pauvreté découle bien souvent d'un enfermement dans l'économie informelle sans possibilité d'occuper des emplois formels à même d'assurer un revenu stable, une protection sociale et des conditions de travail décentes ; c'est pourquoi il faut œuvrer en faveur de la transition vers l'économie formelle.

55. Dans bon nombre de pays et de régions où les taux de pauvreté et de famine sont les plus élevés, plus de la moitié de la population est actuellement âgée de moins de 25 ans et la majorité de ces jeunes vivent dans des zones et des établissements ruraux, en dépit de l'exode croissant des populations vers les villes. Il convient donc de déployer des efforts concertés en faveur de l'emploi des jeunes.

56. Les mesures recommandées afin d'accélérer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté sont notamment les suivantes :

a) Mettre sur pied des partenariats financiers et non financiers aux plans national, régional et international, notamment dans le cadre de coopérations triangulaires ou Sud-Sud, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires, de renforcer la collaboration et d'améliorer l'efficacité des efforts déployés en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Renforcer les capacités institutionnelles locales et nationales et créer un environnement favorable aux initiatives durables ;

c) Encourager la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;

d) Appuyer le renforcement des capacités et les partenariats en faveur de la collecte et de l'analyse de données statistiques ;

e) Prendre en compte les spécificités des pays dont les besoins sont les plus importants tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

f) Réduire toutes les formes d'inégalités entre les sexes en créant des possibilités de travail décent, en augmentant le salaire minimum et en favorisant l'égalité dans le monde du travail ;

g) Consolider les institutions et renforcer les capacités en faveur des « droits-conditions », tels que la liberté d'association et les conventions collectives.

## C. L'éducation

57. En tant que droit fondamental, l'éducation constitue un droit permettant l'exercice d'autres droits sur les plans économique et social, comme le droit à un revenu décent. Outre les avantages que présente la scolarisation sur le plan individuel, l'éducation joue aussi un rôle important au plan social et économique. Il s'avère donc essentiel de lutter contre les inégalités, tant en matière d'accès que de qualité et d'acquis.

58. En, 2014, un enfant sur dix en âge d'aller à l'école primaire n'avait jamais mis les pieds à l'école ou n'y allait plus. Dans les pays à faible revenu, l'accès à l'enseignement préscolaire se situe toujours autour de 17 %, contre 83 % dans les pays à revenu élevé. L'accès à l'enseignement supérieur a connu une croissance rapide dans les pays les plus riches avec un taux d'inscription de 74 %, contre 8 % dans les pays les plus pauvres, mais on observe toutefois des disparités considérables entre les riches et les pauvres en matière d'accès, même au sein des pays les plus riches.

59. Un certain nombre de pays, particulièrement en Afrique subsaharienne, devront investir massivement dans les infrastructures scolaires, notamment en renforçant les moyens humains et les services de développement de la petite enfance et de

l'enseignement préscolaire, sachant que le manque d'enseignants qualifiés et de conditions adaptées à l'enseignement compromet les chances d'assurer une éducation de qualité pour tous.

60. L'accent mis sur l'apprentissage tout au long de la vie est crucial pour veiller à ce que les qualifications et les compétences de tout un chacun soient maintenues et améliorées au fil des évolutions des tâches, des technologies et des aptitudes requises. En conséquence, les systèmes éducatifs doivent être adaptés et tenir compte d'un marché du travail en constante mutation, des évolutions technologiques, de l'urbanisation, des migrations, de l'instabilité politique, de la dégradation de l'environnement, des catastrophes et des risques naturels, de la concurrence pour les ressources naturelles, des défis démographiques, du taux de chômage grandissant au niveau mondial, de la persistance de la pauvreté, des inégalités croissantes et des menaces de plus en plus nombreuses à la paix et à la sécurité. L'éducation au service du développement durable peut permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de faire face aux défis mondiaux – l'extrême violence, les changements climatiques, les crises financières et les pandémies – de façon collective, dans un monde de plus en plus interdépendant.

#### **D. L'égalité des sexes**

61. La nécessité de tenir compte de l'inégalité entre les sexes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de développement durable et de reconnaître le rôle essentiel que peuvent jouer les femmes dans la réalisation de ces derniers a été souligné dans bon nombre des contributions dont le présent rapport fait la synthèse.

62. En dépit d'une meilleure prise en compte des incidences de la violence sexiste à l'égard des femmes, et notamment des violences domestiques, des pratiques préjudiciables et des violences en situation de conflit, l'efficacité des politiques en faveur de l'égalité des sexes reste limitée. Malheureusement, les violences à l'égard des femmes augmentent dans plusieurs régions du monde, le phénomène étant lié aux situations de conflit, à la dégradation de l'environnement et à l'aggravation des inégalités sociales et économiques.

63. Les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative ne sont pas suffisamment, voire pas du tout, reconnus. Les atteintes à ces droits sont fréquentes et peuvent prendre plusieurs formes, comme l'impossibilité d'accéder aux services qui ne concernent que les femmes, tels que les avortements médicalisés et les soins consécutifs à l'opération, ou encore le fait de fournir des soins de santé de médiocre qualité ou d'imposer certaines interventions médicales, dont la stérilisation forcée, les examens de virginité imposés et les avortements sans consentement. Ces droits sont aussi bafoués lorsque les femmes et les filles sont victimes de mutilations génitales ou de mariages d'enfants, précoces ou forcés, les exposant ainsi aux dangers de la grossesse précoce.

64. L'accès des femmes à la justice demeure un problème général en raison de facteurs tels que les stéréotypes sexistes, les lois discriminatoires – les prescriptions et les pratiques discriminatoires en matière de procédure et de preuves et les formes convergentes et aggravées de discrimination, entre autres – ainsi que l'incapacité à garantir systématiquement l'accessibilité des mécanismes judiciaires à toutes les femmes sur les plans matériel, économique, social et culturel.

65. Les tâches domestiques et les soins non rémunérés pèsent de manière disproportionnée sur les femmes ; c'est pourquoi il est nécessaire de les réduire et de les redistribuer au niveau de l'État, du secteur privé, des communautés, des familles, des hommes et des femmes. Il faut que les gouvernements adoptent des politiques en faveur de la présence des femmes sur le marché du travail, des congés parentaux pour les hommes comme pour les femmes, des services de garde abordables pour les enfants et des soins de longue durée pour les personnes âgées, quand cela est nécessaire. Ce type de politiques est

susceptible d'exercer une pression à la baisse sur le taux de natalité tout en favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

66. La pauvreté des femmes est directement imputable à l'absence d'autonomie et de perspectives économiques, à l'accès trop restreint aux ressources économiques et productives et à une éducation et des services d'accompagnement de qualité, à la fracture numérique entre hommes et femmes et à la participation très réduite des femmes aux processus de prise de décisions. Ces difficultés peuvent être accentuées en cas de crises économiques, financières ou humanitaires, de situations de conflit armé ou d'après conflit, de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou dans des contextes de déplacements internes et de réfugiés. Il convient aussi de porter une attention toute particulière à la situation des femmes handicapées, des femmes et des filles autochtones et rurales et des migrantes. Dans l'ensemble, et à peu d'exceptions près, les femmes rurales sont frappées de façon disproportionnée par la pauvreté et l'exclusion. Les mesures recommandées afin de garantir l'autonomisation économique des femmes sont notamment les suivantes :

- a) Renforcer les cadres stratégiques, juridiques et normatifs ;
- b) Améliorer l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences ;
- c) Mettre en œuvre des politiques économiques et sociales en faveur de l'autonomisation économique des femmes ;
- d) Traiter la question de la mobilité croissante des travailleuses et des tâches de plus en plus informelles qui leur sont confiées ;
- e) Exploiter les changements engendrés par le numérique et les technologies en faveur de l'autonomisation économique des femmes ;
- f) Renforcer la représentation, les responsabilités et le pouvoir décisionnel des femmes ;
- g) Accentuer le rôle du secteur privé en matière d'autonomisation économique des femmes.

## E. La santé

67. L'industrie du tabac et l'impact meurtrier de ses produits coûtent à l'économie mondiale plus de 1 000 milliards de dollars par an en dépenses de santé et en perte de productivité. Dans toutes les régions du monde, c'est parmi les pauvres qu'on observe la plus forte consommation de tabac. Près de 80 % du milliard de fumeurs dans le monde vivent dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Les mesures concrètes en matière de tarification et de taxation du tabac constituent un moyen efficace pour réduire la consommation de tabac pour diverses catégories de la population, en particulier les jeunes, les femmes et les pauvres, ces dernières étant les plus sensibles aux augmentations de prix.

68. Il est nécessaire d'adopter un mode d'approche multiple dans le domaine de la réduction de la demande de stupéfiants et des problèmes de santé connexes, notamment en adoptant une approche équilibrée et axée sur la santé publique en matière de lutte contre la toxicomanie, en s'employant à mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les toxicomanes et à encourager les actions en leur faveur, tout en améliorant l'accès à des services complets, factuels et sexospécifiques en faveur de la prévention de la toxicomanie et du traitement des troubles liés à la consommation de stupéfiants, y compris en tant qu'alternative à la condamnation ou à la sanction.

69. L'accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques, notamment pour soulager la douleur et les souffrances, est encore limité, voire inexistant, dans de nombreux pays du monde. Il est nécessaire d'accentuer les efforts

déployés au niveau national ainsi que la coopération internationale, à tous les niveaux, pour remédier à cette situation et encourager l'adoption de mesures garantissant la disponibilité et l'accessibilité de ces substances, dans le cadre des systèmes juridiques nationaux, tout en empêchant leur détournement, leur utilisation illicite et leur trafic, de façon à atteindre les buts et objectifs des trois conventions internationales relatives à la lutte contre les stupéfiants.

70. Les politiques visant à poursuivre l'amélioration des soins maternels et infantiles et à garantir l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative sont essentielles pour parvenir à réduire encore la mortalité maternelle et infantile. En règle générale, ce type de politiques entraîne aussi une baisse de la natalité.

## **F. La protection sociale**

71. La lutte contre les inégalités profondes qui règnent dans de nombreux pays suppose que les gouvernements s'impliquent davantage en matière de redistribution judicieuse des richesses et de protection sociale. Les politiques de protection sociale efficaces permettent de favoriser l'équité en faveur des pauvres et des personnes vulnérables, mais renforcent aussi la résilience des personnes démunies et défavorisées face aux incidences des différentes formes de crise, tout en offrant des possibilités à tout un chacun.

72. Les socles de protection sociale constituent un cadre en faveur de l'harmonisation de l'aide publique aux ménages et requièrent par conséquent un appui intégré de la part des gouvernements. Les modèles de guichet unique en matière de socles de protection sociale et les programmes connexes peuvent permettre d'atteindre les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus isolées. L'extension des systèmes de protection sociale contribue de façon significative à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la pauvreté laborieuse, permet de réduire la faim et d'améliorer l'accès aux services de santé ainsi que la condition des femmes et des groupes marginalisés, notamment les migrants et les jeunes, et participe par conséquent à l'application du principe de ne laisser personne de côté. Les socles de protection sociale s'inscrivent d'autant plus dans la durée lorsqu'ils s'accompagnent d'un passage progressif à des activités économiques formelles.

73. Les stratégies de lutte contre la pauvreté reposant sur les transferts conditionnels en espèces conjugués à des mesures d'autonomisation se sont révélées efficaces pour améliorer les revenus, la santé, la nutrition et l'éducation des enfants, ce qui entraîne de fait des effets positifs à long terme en matière de productivité et de production de richesses, tout en permettant d'enrayer la transmission de la pauvreté entre générations.

## **G. Les écosystèmes et la biodiversité**

74. Les écosystèmes sont les systèmes permettant le maintien de la vie sur terre et fournissent les services sur lesquels reposent la vie humaine et la prospérité. Dans le monde, quelque 2,6 milliards de personnes vivent exclusivement ou en partie de l'agriculture, 1,6 milliard sont tributaires des forêts et plus de 3 milliards dépendent de la biodiversité marine et côtière. Malheureusement, ces écosystèmes sont menacés. Le recours excessif au bois de chauffage et au charbon dans les zones rurales isolées, par exemple, aggrave la déforestation, ce qui augmente les risques de glissements de terrain, d'avalanches et d'inondations dans ces régions, réduisant ainsi à néant les nombreux acquis du développement qui auraient pu être obtenus. La pollution de l'air intérieur liée au recours à des foyers ouverts ou à des fourneaux traditionnels pour cuisiner et se chauffer est responsable de 4,3 millions de décès prématurés par an. Dans les communautés côtières, la quantité de plus en plus importante de déchets marins entraîne de graves conséquences sur les ressources halieutiques locales.

75. On estime qu'entre 660 et 820 millions de personnes (soit les travailleurs et leurs familles) sont partiellement ou totalement tributaires de la pêche, de l'aquaculture et des industries connexes pour s'assurer des revenus, et bon nombre d'entreprises aquacoles sont considérées comme des structures de petite envergure, bien souvent familiales. Pour une pêche et une aquaculture durables, il est indispensable de s'intéresser à la place du poisson dans les régimes alimentaires, à la sécurité alimentaire, à la surcapacité et à la surpêche, aux pertes et au gaspillage tout au long de la chaîne de valeur du poisson, aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques, au rôle de la pêche artisanale et de ses besoins propres, au mareyage, à la protection sociale et aux droits du travail ainsi qu'à la dimension sexospécifique dans le secteur de la pêche.

76. Le commerce illicite d'espèces sauvages est devenu une forme complexe de criminalité transnationale comparable à d'autres formes de grande criminalité organisée telles que le trafic de stupéfiants, d'armes et de contrefaçons ou la traite des êtres humains. Il est stimulé par une demande croissante et se trouve bien souvent facilité par la corruption et les problèmes de gouvernance. Il est manifeste que des groupes criminels organisés et des groupes armés non étatiques y participent de plus en plus. Le commerce illicite d'espèces sauvages porte atteinte à la primauté du droit, constitue une menace pour la sécurité nationale et participe à la dégradation des écosystèmes. Les criminels exploitent les communautés locales en les encourageant à se livrer à des prélèvements illégaux en échange d'une rémunération modeste, ce qui les expose au risque d'être blessés par des animaux dangereux ou d'être arrêtés par les autorités.

77. De nombreuses mesures de conservation prévoient des mécanismes novateurs pour lutter contre la pauvreté, surtout dans les zones rurales. Les études et les débats sur la question suggèrent cependant que la simple existence de ces mécanismes ne saurait garantir leur contribution à réduire la pauvreté. Il faut veiller à ce que les avantages que produisent les mécanismes de ce type profitent aux plus pauvres et aux plus vulnérables en intégrant aux politiques des approches axées sur les droits et en garantissant la responsabilité de ce type d'interventions au moyen de dispositifs de suivi et de déclaration. De même, les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales de pouvoir avoir accès à leurs terres et à leurs ressources naturelles, les exploiter, les régir et les gérer ont été mentionnés à plusieurs reprises.

78. Des propositions concrètes ont été formulées en faveur d'un renforcement de la gouvernance environnementale multiniveaux par le biais de :

a) L'élaboration et la mise en œuvre de politiques intégrées, de dispositions et d'interventions nationales et internationales comprenant des mesures visant spécifiquement les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, et par conséquent les générations futures ;

b) La participation des secteurs public et privé, des chercheurs, des parties prenantes et des personnes intéressées à des partenariats stratégiques novateurs permettant d'encourager l'innovation et de promouvoir les bonnes pratiques ;

c) Davantage de cohérence dans la mise en œuvre des divers accords internationaux, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que d'autres documents finals importants tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Nouveau Programme pour les villes.

## H. La désertification

79. Des centaines de millions de personnes subissent les conséquences de la désertification. Diverses études ont démontré que les changements écologiques planétaires pourraient conduire de 50 millions à près de 700 millions de personnes à migrer d'ici 2050. L'impact de l'environnement sur les flux migratoires devrait prendre de l'importance avec l'accroissement des changements climatiques et sociétaux, ce qui vaut tout particulièrement pour les populations des zones arides. Étant donné que 40 % des pauvres dans le monde dépendent de terres dégradées pour des services de base comme l'approvisionnement en denrées alimentaires, le combustible, les matières premières et la purification de l'eau, restaurer la capacité productive des terres pourrait permettre d'atténuer significativement la vulnérabilité économique et de favoriser le développement à long terme.

80. Les propositions d'action publique en matière de lutte contre la désertification sont notamment les suivantes :

a) Concevoir, intégrer et mettre en œuvre des interventions stratégiques adéquates et conformes au principe de neutralité en matière de dégradation des terres, appliquer les règles et réglementations existantes dans les domaines de la planification de l'utilisation des terres et de l'occupation des terres et favoriser le renforcement des meilleures technologies et des moyens humains et institutionnels pour une gestion des terres efficace et durable ;

b) Investir davantage en faveur de la gestion durable des terres en y allouant d'importantes ressources budgétaires nationales et en faisant appel au financement international ;

c) Renforcer les partenariats et les synergies en mettant au point avec les gouvernements, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les organismes de l'ONU un cadre commun de gestion durable des terres axé sur l'action.

## I. L'énergie

81. Le monde connaît une transition énergétique mue par le développement rapide des nouvelles technologies, la révolution numérique, les défis écologiques mondiaux et les changements dans les évolutions démographiques et les schémas de croissance. Les pays du monde entier sont confrontés au triple défi de devoir simultanément améliorer la sécurité énergétique, renforcer l'équité dans le domaine de l'énergie et réduire les émissions de carbone.

82. Les politiques énergétiques joueront un rôle majeur dans la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, mais les indicateurs actuels du marché ne suffisent pas pour renforcer des domaines essentiels tels que le rendement énergétique, le perfectionnement du stockage de l'électricité, l'implantation commerciale des transports propres et l'indispensable recours au piégeage du carbone. Il est nécessaire d'adopter des politiques ciblées et de mettre en place des cadres institutionnels afin d'assurer une plus large mise en place de solutions à même d'accélérer la transition et d'orienter les choix des consommateurs vers les solutions les moins coûteuses et les plus neutres en matière de carbone. La transition rapide et réussie du secteur du transport mondial vers des solutions à faible teneur en carbone constitue à la fois le plus grand obstacle à la réalisation des objectifs en matière de climat et la meilleure chance d'y parvenir. La transformation de l'énergie en électricité étant devenue une tendance irréversible, l'énergie solaire et éolienne continuera à connaître une croissance rapide. Ces nouvelles réalités requièrent des savoir-faire, des modèles économiques et des modes de financement complètement nouveaux.

83. En raison de l'intégration croissante des systèmes, la résilience ne consiste plus seulement à élaborer des systèmes plus solides ou à rendre des immobilisations individuelles à nouveau opérationnelles à la suite d'un dysfonctionnement. Lorsque des systèmes interdépendants sont interrompus, en raison de conditions climatiques extrêmes ou d'une cyberattaque, c'est l'ensemble du système qui risque d'être paralysé. La capacité de redémarrage à froid, l'autonomie décisionnelle décentralisée et l'autonomisation locale sont aujourd'hui les concepts clés d'une nouvelle approche de « résilience douce ».

84. Malgré les efforts déployés en faveur de stratégies énergétiques mondiales, il reste fort à faire, notamment réduire les barrières commerciales internationales tarifaires et non tarifaires aux biens et services énergétiques non polluants en faveur du déploiement de l'énergie propre ; mettre en place, en tant que signaux d'investissement appropriés, des mécanismes de tarification du carbone ; renforcer l'intégration des infrastructures au plan régional ; et adopter des mesures d'harmonisation des marchés pour garantir un partage efficace des ressources.

## **J. L'eau et l'assainissement**

85. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, qui favorise le développement économique des individus, des ménages et des sociétés, est crucial pour mettre un terme à la pauvreté. L'absence d'assainissement coûte à elle seule 222,9 milliards de dollars par an à l'économie mondiale. La défécation à l'air libre est l'un des signes de la pauvreté et entraîne des problèmes de santé et de malnutrition, surtout chez les jeunes enfants, ainsi que des perspectives d'avenir limitées.

86. Les gouvernements et les autres partenaires au développement doivent investir davantage en faveur d'un cadre propice, à savoir de meilleures institutions et de meilleurs systèmes pour la fourniture, l'exploitation et l'entretien des services d'eau et d'assainissement, de façon à garantir que personne ne soit laissé de côté. L'accès universel à un assainissement durable suppose que l'ensemble d'une communauté donnée participe à la mise à disposition et au financement des infrastructures de ces services et de leur exploitation, et qu'il soit prévu un recouvrement des coûts par le biais de frais ou de taxes de services. Un soutien provisoire des budgets nationaux ou de l'aide internationale peut être accordé afin de permettre de couvrir les coûts initiaux, lorsque cela s'avère possible. Les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de payer l'intégralité de ces frais ou taxes doivent être recensées et bénéficier d'une aide.

87. Il existe un lien d'interdépendance entre le manque d'eau et les efforts visant à maintenir les écosystèmes en bon état. Plus de 1,7 milliard de personnes vivent aujourd'hui dans des bassins fluviaux où la consommation d'eau est supérieure au taux de recharge. D'ici 2050, au moins une personne sur quatre vivra dans un pays affecté par un manque d'eau douce chronique ou récurrent. La concurrence pour l'eau étant de plus en plus forte dans le secteur de l'agriculture et dans d'autres secteurs, les autorités nationales et provinciales devront fournir davantage d'informations relatives aux conditions de pénurie d'eau et distribuer les ressources en tenant également compte des principes d'équité et de rendement. Tout comme la sécurité foncière est essentielle pour favoriser l'utilisation judicieuse des terres, le fait de garantir des droits relatifs à l'eau et à sa répartition peut inciter les exploitants à investir dans leurs terres et à obtenir davantage de rendement grâce à l'irrigation.

88. Les conditions sont plus difficiles pour les femmes et les filles lorsqu'elles n'ont pas facilement accès à l'eau salubre et à l'assainissement, étant donné que la gestion de l'eau et de l'assainissement leur incombe bien souvent au sein du foyer. Il est admis depuis longtemps que l'éducation des filles et des femmes a une

incidence directe sur la santé et le niveau d'éducation, non seulement de ces dernières, mais aussi des générations suivantes.

## **K. L'alimentation et la nutrition**

89. Selon les estimations, 793 millions de personnes, soit 10,8 % de la population mondiale, ne bénéficient pas d'apports alimentaires suffisants. Cela concerne notamment les 156 millions d'enfants qui présentent un retard de croissance. Les progrès sont inégaux entre les régions puisque la majorité des personnes touchées par la faim se trouve en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. En 2017, l'état de famine a été décrété pour la première fois en six ans.

90. Il est urgent de modifier les systèmes alimentaires et de passer de l'alimentation à la nutrition de la population afin d'éliminer toutes les formes de malnutrition et de garantir bien-être et prospérité. Une alimentation saine est synonyme de bonnes facultés mentales et de revenus individuels plus importants. Ces acquis favorisent en retour la croissance macroéconomique et le développement de la société. Une nutrition adaptée au cours des 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant est essentielle pour que celui-ci réalise tout son potentiel sur les plans physique, intellectuel et humain à l'adolescence et à l'âge adulte.

91. L'influence des systèmes alimentaires sur les ressources naturelles s'exerce par la façon dont sont produites, transformées, transportées et consommées les denrées alimentaires. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer la gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche traditionnelle. Des changements concrets dans la manière dont sont gérés les cultures et les élevages permettraient de réduire significativement à la fois la consommation d'eau et la pollution. D'importantes réductions de l'effort de pêche ainsi qu'une évolution des techniques employées dans l'ensemble du secteur de la pêche en mer assureraient la reconstitution des ressources halieutiques en l'espace d'une ou deux décennies. Sachant qu'environ un tiers de l'ensemble des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine est perdu ou gâché chaque année, il est impératif d'y remédier. L'alimentation est aussi liée aux changements climatiques. Selon les estimations, le fait de passer, au niveau mondial, à des régimes alimentaires comprenant davantage de végétaux pourrait réduire la mortalité de 6 à 10 % et les émissions de gaz à effet de serre de 29 à 70 % par rapport au scénario de référence établi pour 2050.

92. Les petits producteurs (notamment les petits cultivateurs, les petits pêcheurs artisanaux et les petits éleveurs) et les autres acteurs majeurs du système agroalimentaire jouent un rôle catalyseur essentiel en ce qui concerne les transformations du milieu rural permettant d'assurer des moyens de subsistance durables et de préserver la dignité humaine, surtout dans les pays où les petites exploitations agricoles sont les principales sources de nourriture et d'emplois. Il convient donc qu'elles soient soutenues à l'aide de politiques incitatives et d'investissements ciblés.

93. Les grandes mesures recommandées dans les contributions au présent rapport consistent notamment à garantir les droits d'occupation et l'accès équitable aux terres, aux zones de pêche et aux forêts, à investir de façon responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, à accorder une attention particulière aux pays en situation de crise prolongée, à favoriser l'accès des petits exploitants aux marchés, à élaborer des politiques et des programmes de protection sociale intégrés tenant compte de la problématique nutritionnelle, à assurer l'autonomie des femmes des zones rurales, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, à valoriser le

travail décent, à favoriser l'autonomisation des jeunes et à promouvoir la pêche et l'aquaculture durables.

## **L. L'industrialisation**

94. Les récents exemples de réussite en matière de réduction de la pauvreté par le biais d'une industrialisation rapide, avec une priorité accordée dès le départ aux industries à forte intensité de main-d'œuvre et orientées vers l'exportation, tout en prévoyant les transformations structurelles nécessaires aux industries manufacturières, constituent l'un des moyens les plus efficaces pour éradiquer la pauvreté.

95. Les mesures proposées à cet égard sont notamment les suivantes :

a) Encourager les partenariats entre les gouvernements des pays hôtes et l'ensemble des acteurs concernés en vue de mobiliser les investissements publics et privés dans le cadre d'un plan d'industrialisation à long terme inclusif et durable en faveur de capacités industrielles axées sur l'exportation et la création d'emplois ;

b) Élaborer et mettre en œuvre des politiques industrielles conformes aux normes internationales visant à stimuler l'emploi et à réduire la pauvreté afin de faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;

c) Fournir des services de coopération technique en faveur du renforcement des capacités, de la formation professionnelle et des autres types de formation, notamment pour les femmes et les jeunes ;

d) Accroître les investissements des secteurs public et privé, intérieurs et étrangers, en matière de recherche et développement, d'innovation, d'éducation, de formation et d'infrastructures, de façon à stimuler la compétitivité, notamment pour les petites et moyennes entreprises ;

e) Appuyer les initiatives visant à réduire les risques liés à l'industrialisation ;

f) Œuvrer en faveur d'une industrialisation qui favorise l'emploi plutôt que les délocalisations et analyser et faire connaître les données et les statistiques portant sur les effets de la polarisation du travail qualifié sur les décisions prises par les pouvoirs publics.

## **M. Le commerce**

96. Le commerce, moteur d'une croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, contribue à favoriser le développement durable. Le commerce international, qui représente plus de 50 % du produit intérieur brut des pays à faible revenu, peut s'avérer être une source importante de financement, pour le secteur privé comme pour le secteur public, dans les pays en développement. On reproche souvent au secteur du commerce d'être responsable de la délocalisation des emplois, surtout pour ce qui est de la production. En réalité, les technologies et l'innovation ont un impact bien plus important sur la structure du travail dans le monde. Il est crucial de veiller à ce que le commerce soit inclusif et qu'il profite aux forts comme aux faibles, qu'il soit créateur de richesses et d'emplois décents et que, lorsqu'il engendre des effets préjudiciables, ceux qui les subissent soient accompagnés dans leur adaptation à un nouvel environnement.

97. Les recommandations sur les mesures à prendre consistent notamment à : poursuivre la réduction des coûts commerciaux ; renforcer les capacités du côté de l'offre et développer les infrastructures commerciales ; mettre l'accent sur la

diversification des exportations et la création de valeurs ajoutées ; renforcer le secteur des services ; appliquer des règles d'origine souples afin de permettre une utilisation optimale des schémas de préférences ; réduire les effets de distorsion des mesures non tarifaires ; faire du commerce électronique un instrument d'inclusion ; remédier aux difficultés des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; et renforcer le système commercial multilatéral.

## **N. Des difficultés et des possibilités nouvelles**

98. Le Forum politique de haut niveau a pour mandat de traiter les questions nouvelles et constitue par conséquent un espace où l'ensemble des parties prenantes a la possibilité de s'y employer. À cet égard, les entités qui ont soumis leurs contributions au présent rapport ont insisté sur la nécessité d'un processus de prise de décision fondée sur les faits et du libre accès aux débats pour toutes les parties prenantes, de façon à veiller à ce que les décideurs puissent bénéficier des dernières informations disponibles.

## **O. Des systèmes alimentaires en mutation**

99. La demande croissante en produits agricoles entraîne de nombreux changements dans les systèmes alimentaires du monde entier, avec des conséquences multiples et diverses sur les plans économique, social et environnemental, comme le problème de plus en plus important lié aux pertes et aux gaspillages alimentaires. Les pratiques non durables en agriculture et en sylviculture, comme la pollution par les engrais, les produits chimiques et les pesticides, la transformation des habitats et les prélèvements d'eau excessifs entraînent de graves dégradations de l'environnement et un appauvrissement de la biodiversité. Les effets conjugués de l'expansion de l'agriculture et des bioénergies pourraient conduire à une pression foncière mondiale menaçant la préservation des habitats terrestres naturels et entraînant un appauvrissement de la biodiversité. Les océans et les côtes du monde entier sont aussi très menacés et sont exposés à de rapides changements environnementaux. La dégradation des récifs coralliens se poursuit et l'on estime que près de 90 % des ressources halieutiques sont épuisées ou surexploitées.

## **P. Les changements climatiques et l'environnement**

100. Les effets accrus des changements climatiques ont été mis en exergue dans bon nombre de contributions au présent rapport. On observe par exemple depuis quelques dizaines d'années une aggravation de la fréquence, de l'ampleur et de l'étendue des sécheresses qui frappent les régions arides, ce qui se traduit par une progression de la désertification, des pénuries d'eau, une diminution de la production agricole et la disparition de zones de pâturages. De plus, les sécheresses prolongées entraînent une concentration de nitrates à des niveaux toxiques dans des cultures courantes comme l'orge, le maïs et le millet, qui, lorsqu'elles sont consommées en grande quantité, peuvent empoisonner les ruminants (bovins, ovins et caprins) dont le système digestif n'est pas en mesure d'éliminer les nitrates assez rapidement. Ce type de contamination des cultures est susceptible de priver les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs de leurs moyens de subsistance.

101. L'évolution du climat annoncée par les projections entraînerait d'importantes répercussions sur la biodiversité au niveau des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes, ainsi que sur les services qu'offrent ces derniers. Les conditions de ce type accentuent la pauvreté et aiguissent les tensions entre les communautés qui les subissent. Les migrations dues aux changements climatiques dispersent les communautés. Ce sont

souvent les femmes, les enfants et les personnes âgées qui subissent de manière disproportionnée les conséquences des changements climatiques.

102. Les autres nouveaux enjeux liés à l'environnement qui ont été recensés sont notamment les suivants :

a) Le rôle joué par le secteur financier dans la promotion de la durabilité environnementale par le biais d'investissements dans des activités à faible émission de carbone, économes en ressources et respectueuses de l'environnement ;

b) Les zoonoses (maladies qui se transmettent entre animaux et êtres humains) et leur relation avec la santé des écosystèmes ;

c) Les microplastiques, qui menacent l'environnement marin et les différents organismes qui y évoluent, et qui représentent un risque important pour la santé humaine du fait de la consommation d'aliments contaminés ;

d) L'accumulation des toxines dans les cultures due au processus d'aridification ;

e) Le commerce illicite d'espèces sauvages.

## **Q. Les conflits, la criminalité et le terrorisme**

103. Le radicalisme et l'extrémisme violent qui mènent au terrorisme posent de plus en plus problème partout dans le monde. Par ailleurs, les replis nationalistes hostiles au multilatéralisme, à la tolérance et à la solidarité internationale entre les sociétés ainsi qu'à l'ouverture de ces dernières compromettent sérieusement les efforts déployés pour élaborer des politiques migratoires propices au développement et favorables à la lutte contre la pauvreté au niveau international. Il convient à cet égard non seulement de remédier aux causes profondes déjà mentionnées dans le présent rapport, mais aussi de veiller à ce que l'incitation au terrorisme, l'apologie du terrorisme, le recrutement de terroristes et la propagande terroriste soient érigés en infractions pénales, tout en établissant les mesures juridiques et administratives voulues en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, avec pour fondements la primauté du droit et les droits fondamentaux.

104. La multiplication de nouvelles formes de criminalité et de trafic illicite et la poursuite des activités de certains groupes criminels entravent l'accès des plus vulnérables aux biens publics, notamment en milieu urbain. Ces activités présentent par ailleurs un risque particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés, comme les jeunes et les mères célibataires, lesquels peuvent être tentés par l'opportunité de tirer des revenus d'activités liées à la criminalité et se retrouver par conséquent emprisonnés pour des infractions mineures et non violentes. Les femmes souffrent également de manière disproportionnée dans les camps de réfugiés surpeuplés où des milliers de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, sans avoir accès aux services de base. On observe dans nombre de ces camps une flambée et une banalisation de la violence à l'égard des femmes.

## **R. Les migrations et l'antimondialisation**

105. En cette période d'austérité économique, de conflit armé et de catastrophes humanitaires, les individus se déplacent de plus en plus, en quête d'une vie meilleure dans des sociétés plus riches et plus paisibles. Les migrations internationales, en particulier dans les proportions de ces cinq dernières années, entraînent de profonds changements dans les sociétés et peuvent, en cas de mauvaise gestion, être source de tensions et d'intolérance. Les thèses antimondialistes se sont répandues dans certains pays et certaines communautés. Dans ces dernières, les échanges internationaux sont souvent désignés, à tort, comme principaux responsables de l'instabilité des marchés du travail.

106. Les migrants et les réfugiés sont parfois victimes dans les pays d'accueil de discriminations raciales, de propos haineux et de violences, ce qui peut les empêcher de jouir de certains droits, notamment le droit à un travail décent et aux services sociaux, les exposant ainsi de nouveau à la pauvreté. L'incitation à la discrimination raciale de plus en plus présente dans le débat public implique aussi un risque plus élevé en la matière au sein de l'administration publique, c'est pourquoi il est souligné qu'il convient de s'en prémunir, notamment dans l'administration et le fonctionnement du système de justice pénale.

## S. Les nouvelles technologies

107. L'essor des nouvelles technologies s'accompagne de nouvelles possibilités, mais aussi de certaines difficultés. Les nouvelles technologies peuvent être source de nouveaux emplois et contribuer au renforcement de la gouvernance et à la participation des citoyens à la vie publique et politique, à condition de prendre les mesures appropriées. Les technologies de l'information et des communications ont permis la mise au point de nouveaux produits financiers numériques, plus abordables et mieux adaptés aux besoins de ceux qui dans le monde n'ont pas aujourd'hui accès à des services bancaires, en particulier dans les communautés rurales et isolées. Un recours plus large au commerce électronique, facilité par l'exploitation des technologies de l'information et des communications, offre d'importantes possibilités de croissance, de développement et de création d'emploi, pour peu que les difficultés en matière d'accès, de coût et de connectivité soient réglées.

108. L'intelligence artificielle se développe rapidement et est désormais dotée du potentiel pour être mise en application et résoudre quelques-uns des problèmes les plus pressants qui se posent à nos sociétés et à nos économies. Il convient de faire appel à une approche multipartite dans le cadre de la conception de systèmes basés sur l'intelligence artificielle puisque ceci permettrait non seulement, au moyen de contrôles croisés supplémentaires, de garantir une évolution responsable et profitable en matière d'intelligence artificielle, mais aussi de dissiper les préjugés et les craintes qui entourent ces technologies.

109. L'Internet des objets, à savoir la mise en relation via le réseau de dispositifs intelligents, d'applications, de services et même de personnes, présente à la fois des possibilités et des défis. Dans le secteur agricole, les applications de l'Internet des objets permettent de contrôler l'état des sols, les thermomètres connectés peuvent assurer le suivi de la vaccination et du stockage des vaccins en temps réel, des capteurs intelligents peuvent mesurer le taux de pollution dans l'air ou dans l'eau, et d'autres dispositifs intelligents sont capables de diagnostiquer les maladies à distance. Il convient d'établir des normes pour assurer l'interopérabilité des applications de l'Internet des objets et des ensembles de données exploités par les systèmes des différents secteurs industriels verticaux.

110. Par ailleurs, l'impact des changements technologiques sur la quantité et la qualité des emplois peut aussi s'avérer néfaste en matière de lutte contre la pauvreté. L'impact des nouvelles technologies sur l'emploi ne se limite pas aux créations et aux destructions de postes : les changements technologiques peuvent aussi conduire au remplacement des tâches auparavant exécutées par des ouvriers non qualifiés par de nouvelles tâches pour lesquelles il est nécessaire de faire appel à des ouvriers plus qualifiés, ce qui aboutit à une polarisation du marché du travail. Étant donné qu'un vaste éventail d'activités humaines repose de plus en plus sur les technologies de l'information et des communications, les sociétés modernes ont développé une dépendance croissante à leur égard dans le cadre du fonctionnement et de la gestion courante des infrastructures critiques. Cela crée des risques et des vulnérabilités – par rapport aux catastrophes naturelles, aux cyberattaques ou à d'autres menaces – qui doivent être examinés à tous les niveaux et en collaboration avec toutes les parties prenantes.

## **T. Les responsabilités du secteur privé**

111. Les acteurs privés, et notamment les entreprises, ont le pouvoir d'appuyer ou d'entraver la mise en œuvre axée sur les droits du Programme 2030. Les activités économiques qui ne respectent pas les droits fondamentaux constituent une menace, notamment celles qui ont des effets préjudiciables sur les moyens de subsistance et les droits des communautés locales et autochtones ou sur l'environnement. Il importera en outre d'apporter des garanties suffisantes en faveur de l'accessibilité, du coût abordable et de la qualité des services et des infrastructures que l'on peut attendre des partenariats public-privé courants, et aussi veiller à ce qu'ils ne risquent pas d'obliger indûment les gouvernements à s'endetter.

## **V. Le Forum politique de haut niveau**

112. Le Forum politique de haut niveau tient lieu de plateforme principale d'examen et de suivi des objectifs de développement durable. Les contributions soumises par les commissions, plateformes et autres organes ont attiré l'attention sur de nombreux domaines supplémentaires auxquels le Forum est susceptible de contribuer en faveur de la réalisation des objectifs. Plusieurs d'entre elles indiquent qu'il conviendrait que le Forum fournisse des orientations politiques claires, notamment en ce qui concerne les priorités d'action. L'encouragement, les orientations et la mobilisation du Forum pourraient contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs prioritaires. Maintenant que le Programme 2030 a été adopté, le Forum doit examiner comment il peut contribuer à maintenir cet élan en faveur de la mise en œuvre intégrée des objectifs.

### **A. Soutenir l'intégration et la cohérence des politiques**

113. Il revient aux gouvernements et aux parties prenantes de traduire les objectifs et les cibles mondiaux en politiques, en programmes et en mesures au niveau national. Il a été signalé qu'il faudrait que le Forum politique de haut niveau insiste sur la notion de planification intégrée, laquelle devrait être considérée comme le fondement de l'élaboration des politiques dans le cadre du programme de développement durable. En ce sens, le Forum pourrait :

- a) Mettre en place une plateforme dédiée à l'échange des enseignements tirés de l'expérience et au partage et à l'adoption des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des objectifs, tout en abordant les difficultés rencontrées en la matière ;
- b) Fournir des orientations sur les diverses corrélations qui existent entre les différents objectifs, les différentes dimensions du développement durable ainsi que la paix et la sécurité et favoriser leur compréhension, encourager une approche globale et interdépendante et mettre en lumière les questions transversales et l'importance qu'elles revêtent ;
- c) Encourager la mise au point d'une vision commune au niveau national et d'une stratégie institutionnelle commune pour les acteurs non étatiques visant notamment à mettre fin aux cloisonnements en matière d'exécution et à assurer une meilleure compréhension, de meilleures capacités et de meilleures compétences afin de lutter contre l'immobilisme, et mettre au point des partenariats stratégiques novateurs entre les parties prenantes ;
- d) Attirer l'attention sur les exemples de bonnes pratiques en matière de coordination des objectifs de développement durable sur le plan national, notamment en ce qui concerne la participation des parties prenantes ;

e) Examiner la manière dont les mesures en faveur du respect des droits de la personne, y compris les principes et les droits fondamentaux, sont susceptibles d'appuyer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de veiller à ce que la dimension humaine y demeure prioritaire. Dans le même ordre d'idées, le Forum devrait inciter à faire des droits de la personne, et notamment des droits des femmes et des enfants, les fondements de la planification, de la mise en œuvre et du suivi au plan national ;

f) Inviter les organes subsidiaires du Conseil économique et social, notamment les commissions régionales, à créer des synergies avec les mécanismes mondiaux en vigueur pertinents tels que les accords multilatéraux sur l'environnement ;

g) Renforcer la cohérence des efforts déployés par les organismes de l'ONU en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

h) Faire mieux connaître les nombreux outils techniques et stratégiques dédiés à la planification et à la formulation de politiques intégrées que mettent à disposition un certain nombre d'acteurs, dont les organismes de l'ONU ;

i) Garantir la coordination et la cohérence entre les efforts de mise en œuvre du Programme 2030 et les nombreux autres engagements et plans d'action à l'échelle internationale.

## **B. Examiner les données nouvelles**

114. Comme le prévoit son mandat, le Forum politique de haut niveau devrait renforcer l'interface entre science et politique en passant en revue les publications et en rassemblant les informations et les évaluations. Dans cette perspective, le Forum pourrait être le lieu privilégié pour procéder de façon intégrée à l'examen des conclusions des études scientifiques et des travaux des groupes et organismes de recherche. Le Forum devrait inciter les milieux intellectuels et universitaires à produire et partager des informations et des données techniques et scientifiques de façon à constituer une solide base de connaissances dans les domaines prioritaires.

115. Une application efficace et généralisée de la science, de la technologie et de l'innovation sera indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, particulièrement dans les pays en développement. Le Forum doit reconnaître et souligner le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation et recommander de les prendre systématiquement en compte dans les politiques de mise en œuvre.

## **C. Assurer le suivi des progrès accomplis**

116. Le Forum politique de haut niveau tient lieu de plateforme principale d'examen et de suivi de la mise en œuvre pour la réalisation des objectifs de développement durable. En plus de recueillir les examens nationaux volontaires des États membres, le Forum pourrait :

a) Partager les enseignements tirés de l'expérience concernant les systèmes de suivi et de compte-rendu, à tous les niveaux. Les pays et les acteurs non étatiques pourraient examiner les défis qui restent à relever et les contraintes institutionnelles liées à la charge en termes de compte-rendu et de collecte, de gestion et de traitement des données ;

b) Faciliter la cohérence, la coordination et la coopération à tous les niveaux en présentant un récapitulatif des bases de données existantes, des systèmes de suivi et des initiatives en matière de publication d'informations ;

c) Appuyer la mise au point et le recours à des méthodologies adaptées en matière de collecte de données et de suivi, et adopter des approches concernant les données, les

statistiques et le suivi qui soient axées sur la réduction progressive des inégalités et la lutte contre les discriminations ;

d) Promouvoir la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation multipartite garantissant la participation de diverses parties prenantes au niveau national comme au niveau international ;

e) Encourager l'apprentissage par les pairs ;

f) Assurer une meilleure intégration des procédures de suivi et d'examen entre les différents niveaux : local, national, régional et mondial.

g) Instaurer une coopération intersectorielle et renforcer la communication et le partage de données, de façon à multiplier les synergies et à éviter les concessions mutuelles ;

h) Tenir compte du fait que les mécanismes de défense des droits fondamentaux représentent une source inestimable de données à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

i) Souligner qu'il importe d'améliorer la collecte et l'analyse de données statistiques et qu'il est nécessaire de renforcer l'aide internationale, en particulier en faveur des pays les moins avancés ;

j) Mieux tirer parti des mécanismes existants au sein du système des Nations Unies en matière de collecte de données et d'élaboration de programmes ;

k) Prendre en compte les spécificités des pays dont les besoins sont les plus importants tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de façon à veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté ;

l) Appuyer la prise en considération de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans l'ensemble des examens sur les plans national, régional et mondial.

## **D. Mettre les uns et les autres en relation**

117. Il a été observé que le Forum pouvait être le lieu privilégié pour mettre en relation toutes les parties prenantes et les sensibiliser aux mesures les plus urgentes. En ce sens, le Forum pourrait :

a) Mobiliser la multitude de parties prenantes concernées par les objectifs de développement durable et leur donner l'occasion d'être partie intégrante de la solution. Le fait de déterminer qui est en mesure de faire quoi est essentiel pour l'élaboration d'initiatives concertées ;

b) Appuyer la prise en compte systématique des parties prenantes représentatives de nombreux intervenants dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi aux plans local et national, des responsables de communautés autochtones aux experts sociaux et juridiques ;

c) Sensibiliser à l'importance du développement durable et des mesures de mise en œuvre, notamment pour l'établissement des priorités et le traitement des questions nouvelles ;

d) Déterminer comment la lutte contre les inégalités peut être intégrée aux autres objectifs dans le cadre des activités menées par les différents acteurs ;

e) Donner davantage de visibilité aux activités de la multitude de commissions, de plateformes et autres organes, et inciter toutes les autres parties intéressées à accentuer leur participation aux activités de ces organes ;

f) Insister sur la nécessité d'une coopération internationale accrue, notamment en ce qui concerne les coopérations Sud-Sud et triangulaire, dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

## **E. Garantir l'appui nécessaire**

118. Il convient de considérer le Forum comme une tribune où les États peuvent parler librement des difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière de développement et où ils peuvent venir chercher un appui concernant les efforts qu'ils déploient dans ce domaine. Les contributions au présent rapport insistent sur l'idée que le Forum constitue une plateforme destinée à fournir des orientations politiques concernant les moyens de mise en œuvre nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en ce qui concerne le financement.

119. Plusieurs contributions ont fait état d'importants déficits de financement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Forum pourrait apporter un appui politique aux initiatives de financement existantes et en faveur de financements mieux ciblés de toutes origines. Il a été observé que la majorité des initiatives allaient incontestablement devoir reposer en grande partie sur les ressources nationales, même si le financement extérieur restera indispensable pour les pays les plus pauvres, et ce au moins pour la génération à venir.

---